THÉÂTRE
DE LIÈGE

CHARTE DE MOBILITÉ

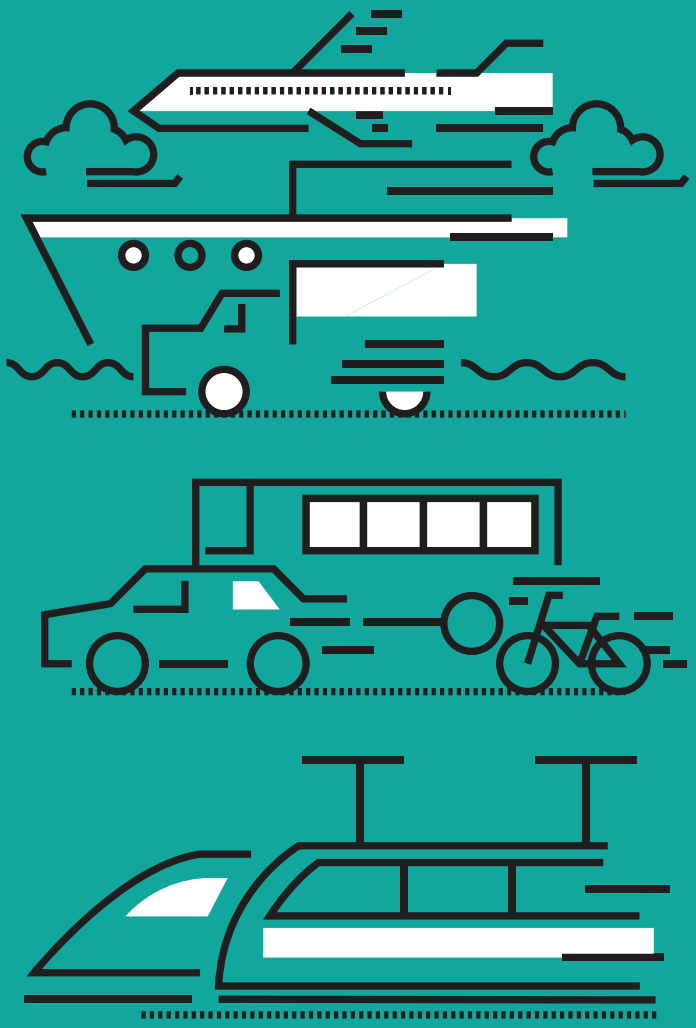

CHARTE DE MOBILITÉ

Au cœur des enjeux de durabilité portés par le Théâtre de Liège, la mobilité tient une place prépondérante. En 2021, 24,1% des émissions de gaz à effet de serre émises en Wallonie proviennent des transports[1] et la cadence des émissions ne cesse de croître d'année en année.

Au sein du Théâtre de Liège, les déplacements constituent l'un des plus gros postes de pollution, qu'il s'agisse de la mobilité des artistes, des décors, des salarié•e•s ou des spectateur•ice•s. Nous souhaitons aujourd'hui promouvoir une mobilité plus douce et réfléchie, en adéquation avec les engagements pris par la Ville de Liège dans son Plan Communal de Mobilité.

Parmi les missions du Théâtre de Liège, la promotion de la diversité artistique au-delà des frontières occupe une place centrale. Cette démarche revêt une importance particulière en favorisant la compréhension mutuelle et la tolérance, tout en explorant une pluralité de narrations et de points de vue. S'il est indispensable de continuer à assurer les déplacements de tous•tes les acteur•ices concerné•e•s, nous devons trouver de nouvelles logiques temporelles et territoriales pour concilier la création et la diffusion des œuvres avec la préservation de la planète. En modifiant certaines pratiques, nous pouvons considérablement réduire notre empreinte carbone liée aux transports. À titre d'exemple, un aller Liège-Bruxelles en voiture à moteur thermique représente 21 kilos de CO_2, contre 0,6 kg de CO_2 en train. En encourageant les mobilités douces et bas carbone, en optimisant les tournées, et en limitant les déplacements aux indispensables, nous pouvons sensiblement diminuer nos externalités négatives.

Cette charte de mobilité a pour objectif de présenter les dispositifs mis en place par le Théâtre de Liège pour encourager les mobilités les plus durables. Elle définit également une logique à respecter dans les choix de mode de transport. Vous y trouverez à la fois un cadre réglementaire et des recommandations pour chaque type de déplacement.

Cette charte est une étape supplémentaire dans l'engagement pour la transition écologique du Théâtre de Liège. Elle s'inscrit dans sa stratégie pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux : éco-conception, réduction des déchets, efficacité énergétique, programmation intégrant ces enjeux.

TABLE DES MATIÈRES

I. Mobilité des salarié•e•s 2
- **1.** Trajets domicile – travail 3
- **2.** Déplacements professionnels 4
- **3.** Le fond de contribution carbone 4

II. Mobilité des spectacles 6

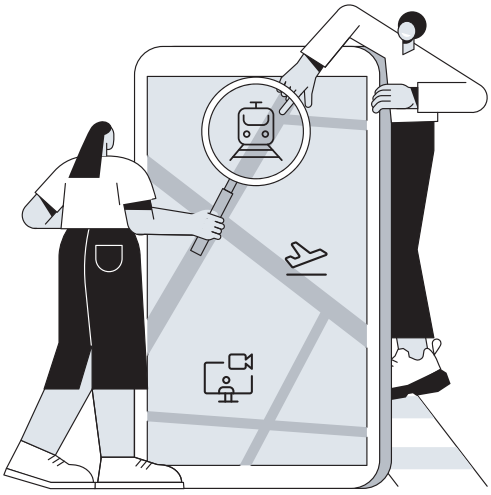

(1) Source : http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/AIR%201.html

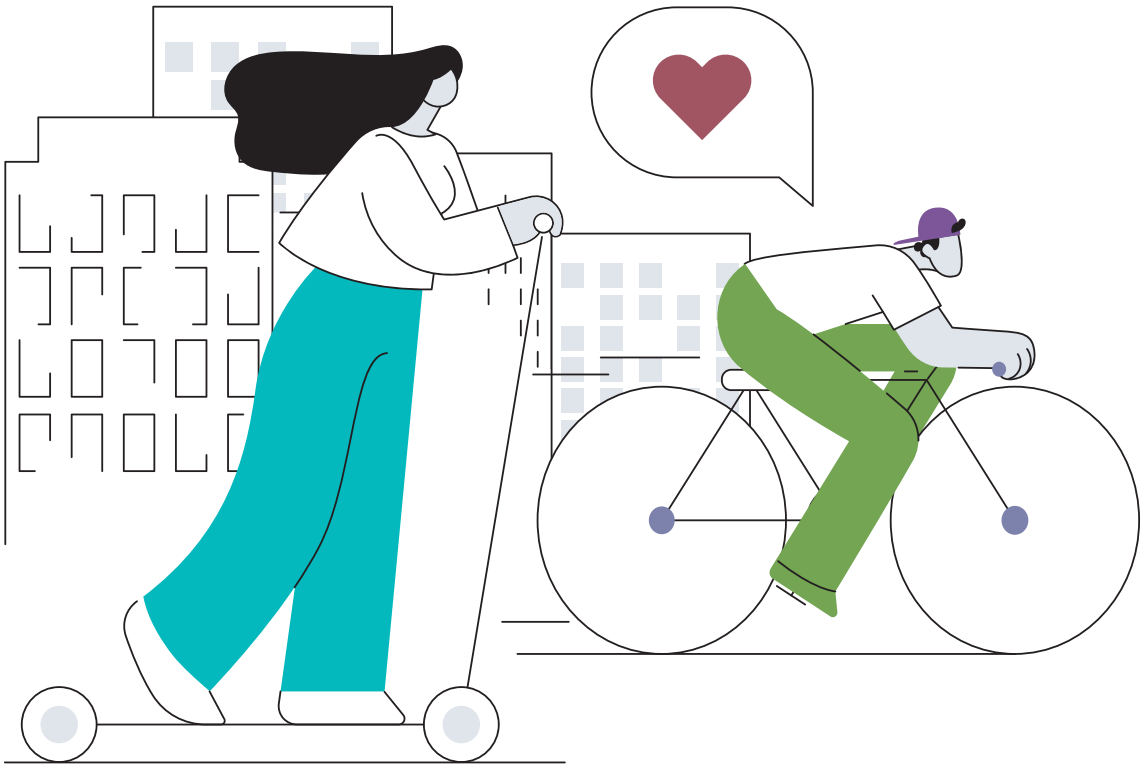

I. Mobilité des salarié•e•s

La mobilité des salarié•e•s - soit les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels - fait partie intégrante du bilan carbone du Théâtre de Liège. Elle doit être encadrée et accompagnée par l'institution.

1. Trajets domicile – travail

Le Théâtre de Liège soutient vivement son personnel dans ses démarches de mobilité douce, notamment pour ses trajets domicile-travail.

De fait, de nouveaux moyens sont mis à la disposition des salarié•e•s pour soutenir la mobilité bas carbone (transports en commun, vélo, trottinette) :

Outils à disposition :

- → Remboursement des abonnements aux transports en commun par le Théâtre de Liège à hauteur de 95%
- → Remboursement des frais kilométriques des salarié•e•s venant à vélo au travail
- → Parking vélo sécurisé pour les salarié•e•s (local GTC et cave)
- → Accès aux deux vélos partagés du TL – dont un pliable pour le train

2. Déplacements professionnels

Le choix du mode de transport pour les déplacements professionnels du Théâtre de Liège sera établi en suivant l'arbre des décisions ci-dessous, afin de procéder au choix le plus juste.

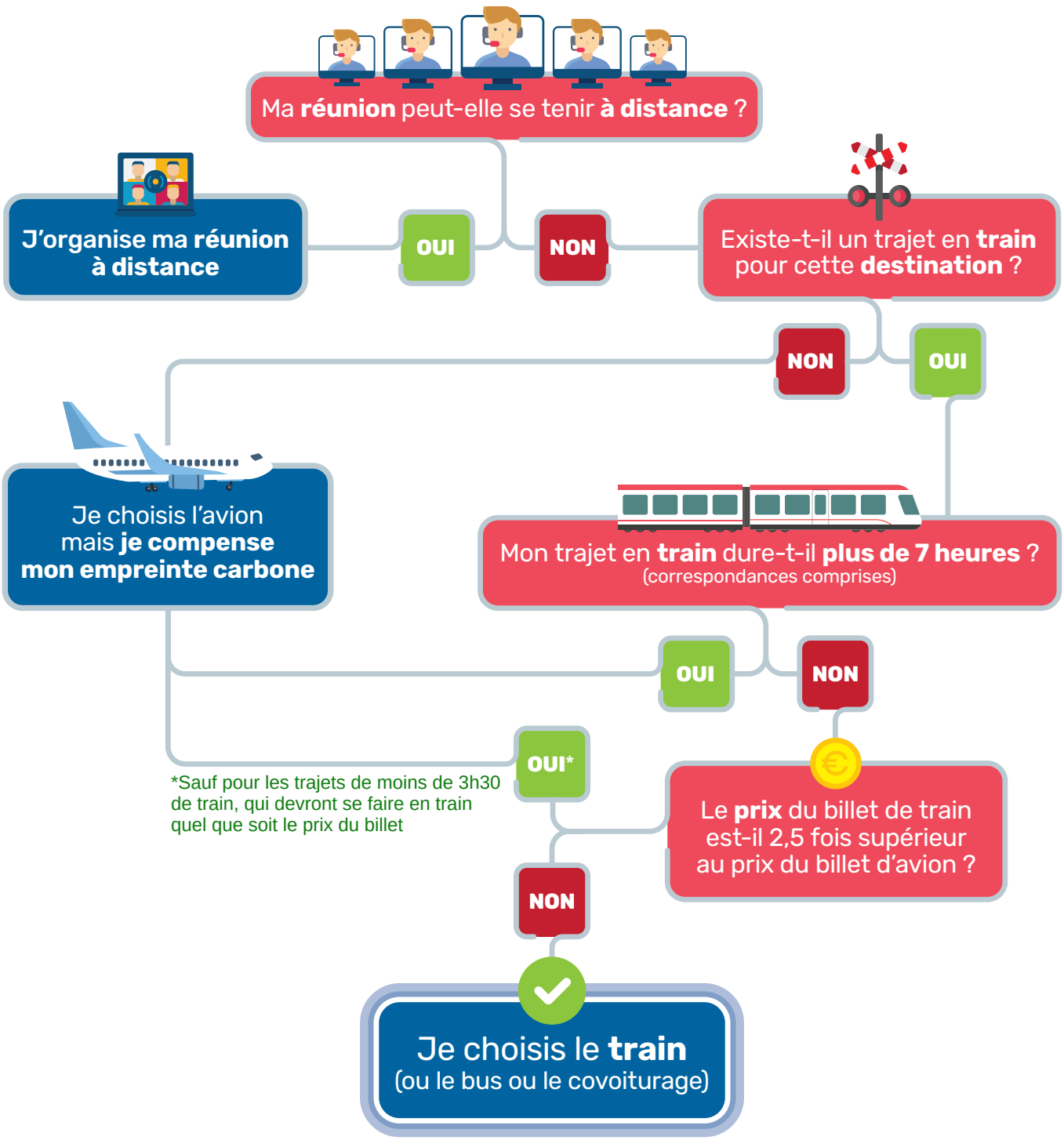

Déplacement < 7 heures de train

Un déplacement dont le temps de trajet équivaut à moins de sept heures de train, correspondances comprises, sera effectué en train. Le bus et le covoiturage pourront également être adoptés. L'entièreté du temps de déplacement sera considérée comme du temps de travail et par conséquent rémunérée.

L'avion pourra être choisi seulement si :

1. Il est impossible de faire la réunion à distance
2. Le trajet n'existe pas ou n'est pas faisable en train
3. Le billet de train est 2,5 fois plus cher que le billet d'avion
4. Une somme est reversée dans le Fond «Contribution carbone» du Théâtre pour compenser l'émission de gaz à effet de serre du vol.

ATTENTION, l'avion ne pourra pas être choisi pour un trajet de moins de 3 heures 30 en train, quel que soit le prix du billet.

Déplacement > 7 heures de train

Le choix du train, covoiturage et bus sera encouragé, mais l'avion pourra également être adopté.

Déplacement en avion

En cas de déplacement en avion, une contribution financière devra être versée dans le Fond "contribution carbone" du Théâtre de Liège.

Par ailleurs, les recommandations ci-après devront être adoptées, dans la mesure du possible :

1. Le vol choisi doit être direct, plutôt qu'avec correspondance, ce qui augmente considérablement la quantité d'émission de GES ;
2. La classe économique sera privilégiée, les classes business et premières polluant davantage [2]
3. Le nombre et le poids des bagages seront limités, pour réduire l'empreinte carbone du vol[3]

3. La contribution carbone

Qu'est-ce que la contribution carbone ?

La contribution carbone est une mesure symbolique mise en place par le Théâtre de Liège pour reconnaitre l'impact sur l'environnement de ses déplacements en avion qui ne peuvent être évités.

Si l'objectif premier de cette charte de mobilité est de supprimer le recours aux vols qui ne sont pas indispensables et de réduire le nombre de vols totaux sur une saison, il convient aussi de reconnaitre la pollution liée aux trajets réalisés en avion.

En adoptant le principe de contribution carbone, le Théâtre de Liège s'engage à concrétiser le coût de cette pollution par l'allocation d'un budget, la *« contribution carbone »*, à des projets vertueux pour la planète. Cette contribution financière sera avant tout symbolique, l'objectif n'étant pas de compromettre la viabilité du projet artistique ni sa durée de vie, toutes deux dépendant du coût d'une production.

---

(2) Selon une étude de la Banque Mondiale, *Calculating the Carbon Footprint from Different Classes of Air Travel* par Heinrich Bofinger et Jon Strand, en mai 2013, les passagers de première classe polluent jusqu'à 9 fois plus que ceux de la classe économique. Cette disparité s'explique par le fait que les passagers de première classe disposent de plus d'espace à bord de l'avion. En classe économique le nombre de sièges par surface, ainsi que le taux de remplissage sont plus élevés.
(3) Si on allège un avion d'un kilo sur l'ensemble de ses vols opérés sur un an, on économise 69 tonnes de CO2 sur l'année, selon Paul Chiambaretto**,** professeur de stratégie à Montpellier Business School et chercheur associé à l'Ecole polytechnique en industrie du transport aérien.

Calculer le montant de la contribution carbone d'un vol :

Pour chaque trajet en avion, un montant de contribution carbone sera déterminé en fonction de l'empreinte carbone émise par vol et du pays de destination, selon le calcul suivant :

Montant contribution carbone = quantité CO_2 émise par le vol x prix d'une tonne de CO_2 selon la destination

Le calcul de la quantité de CO_2 émise par un vol sera réalisé à l'aide de ce site :
https://co2.myclimate.org/fr/flight_calculators/new

Le prix d'une tonne de CO2 sera déterminé selon la destination à partir du tableau suivant :

Pays limitrophes	40€ / t de CO_2
Europe (hors pays limitrophes)	30€ / t de CO_2
Hors Europe	20€ / t de CO_2

Utilisation de la contribution carbone :

Les fonds ainsi générés seront réaffectés soit au renforcement de nos initiatives internes en matière de durabilité, soit au développement de collaborations avec des associations locales. Ces collaborations viseront à promouvoir des projets environnementaux et sociaux sur le territoire.

II. Mobilité des spectacles

Les tournées et autres déplacements des décors, des équipes artistiques et techniques sont au cœur de nos métiers. Il convient d'œuvrer ensemble à les optimiser pour en limiter l'impact.

- Chaque spectacle sera pensé selon les principes de l'éco-conception, les décors devront être conçus pour être démontables, stockables et transportables facilement, et **devront pouvoir entrer dans un camion de 100m3 (maximum)**
- La société de transport choisie devra être engagée dans une démarche écoresponsable (conduite éco-responsable, camions électriques etc.)
- Les tournées verront leur itinéraire optimisé selon une logique de tournée durable. Ces tournées pourront s'appuyer sur les réseaux partenaires du Théâtre de Liège, qu'ils soient nationaux (territoire Grand Est, Nord, etc.) ou européens (Prospero, S.T.A.G.E.S, etc.)
- Un principe de limitation des représentations uniques sera appliqué, ce qui signifie que des opportunités seront recherchées sur un même territoire, que ce soit en termes de diffusion, d'éducation artistique et culturelle, ou de collaborations artistiques locales.

Pour les spectacles destinés à tourner en dehors de l'Union européenne :

- Le mode de transport sera choisi après étude des questions suivantes :
  - Est-il plus écoresponsable de transporter le décor ou de le reconstruite sur place ?
  - Le fret maritime ou ferroviaire est-il possible et avantageux ?
- Les spectacles devront passer une semaine sur le territoire minimum (montage et démontage compris), avec au moins 3 représentations programmées.

Accueil de spectacles

Le Théâtre de Liège s'engage à inciter les équipes artistiques à faire le choix de mobilité conscient et qui respectent les recommandations ci-dessus.

Les déplacements des équipes artistiques présentant des besoins différents pour chaque spectacle, les moyens de transports seront étudiés et choisis spécifiquement pour chaque projet. Les équipes du Théâtre de Liège s'engagent à étudier en concertation avec les producteur•ices toutes les options de mobilité en fonction de leur provenance, en prenant en compte les contraintes budgétaires et temporelles.

THÉÂTRE
DE LIÈGE